PETR du PAYS du CENTRE OUEST BRETAGNE

DÉLIBÉRATION DU COMITÉ SYNDICAL

Membres
23

Membres titulaires présents	Membres suppléants Présents votants
13	1

Date de convocation
29/01/2024

Acte rendu exécutoire transmis à la Préfecture le : 06/03/2024

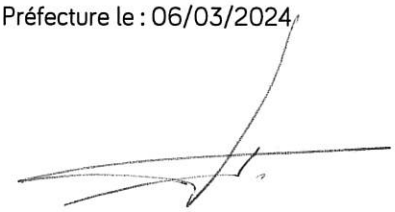

Acte affiché le : 06/03/2024

Titulaires présent.e.s votant.e.s : Annick Barré, Dominique Cogen, Jean-François Dumonteil, Françoise Guillerm, Joëlle Le Bihan, Rollande Le Borgne, Hubert Le Lann, Rémy Le Vot, Jean-Charles Lohé, Jacqueline Mazéas, Éric Prigent, Bernard Saliou, Patrick Urien.

Titulaires votant.e.s excusé.e.s : Tugdual Braban, Renée Courtel, Catherine Henry, Guillaume Robic.

Suppléant.e.s présent.e.s votant.e.s : Paul Cozic.

Suppléant.e.s excusé.e.s : Christophe Daniel, Daniel Le Caër.

L'An deux mille vingt-quatre, le 21 Février, s'est réuni le Comité Syndical du Pays du Centre Ouest Bretagne (PETR), sous la présidence de Monsieur Jean-Charles Lohé.

Mandat de gestion des Fonds chaleur en délégation de l'ADEME dans le cadre du contrat d'objectifs 2024-2027

Vu La délibération 2019-24 du 23 octobre 2019 validant l'engagement du PETR Pays COB dans le programme de déploiement EnR thermiques en Centre Ouest Bretagne,

Vu l'accord cadre de partenariat entre l'ADEME et le PETR Pays COB référencé N°20BRA0002,

Vu la Convention de partenariat pour la mise en œuvre du contrat de développement des énergies renouvelables thermiques sur le Pays du Centre Ouest Bretagne entre l'ALECOB et le PETR Pays COB,

Le Président du Pays COB propose le renouvellement des conventions croisées entre l'ADEME, l'ALECOB et le Pays COB concernant la mise en œuvre des « Fonds chaleur » 2024-2027.

Dans le cadre de ce renouvellement, selon les nouvelles dispositions de l'ADEME, il est proposé au PETR Pays COB de réaliser les versements des subventions validées par l'ADEME et l'ALECOB aux porteurs de projets concernés.